

ÉDITION DE
L'AMICALE **DES STALAGS II A-C-D-E**



MENSUEL DE L'UNION NATIONALE DES AMICALES DE CAMPS DE PRISONNIERS DE GUERRE

(Reconnue d'utilité publique)

REDACTION ET ADMINISTRATION

68, rue de la Chaussée-d'Antin, 75009 Paris

Téléphone : TRinité 78-44 ou 10-09
Poste 43

Compte Chèques Postaux : La Source 30.175.35

Amicale des Stalags II A-C-D-E

Inscription Commission Paritaire n° 20.165

Bienvenue à la nouvelle équipe

En fin d'assemblée générale, Robert LEGROS, ancien Président, n'oublia pas de souhaiter la bienvenue à la nouvelle équipe, et vous trouverez par ailleurs la composition de votre nouveau bureau directeur.

Je suis partiellement touché, moi-même, d'avoir recueilli les suffrages de mes camarades et d'avoir été élu Président.

Croyez, mes chers camarades, qu'avec l'équipe toute entière qui m'entoure, nous aurons à cœur de continuer à faire marcher l'Amicale comme auparavant, et je compte sur la bonne volonté de chacun.

A vous, Chers Adhérents, je vous dis, continuez à nous faire confiance, et sachez que nous comptons sur vous, comme vous pouvez compter sur nous-mêmes, ceci dans l'esprit qui nous anime, de franche camaraderie, d'amitié, de fraternité, nous permettant de continuer l'œuvre d'entraide entreprise depuis près de 30 ans.

Soyez présents à nos réunions mensuelles et nos repas, n'oubliez pas que votre présence est un réconfort pour nous, et c'est une joie aussi n'est-il pas vrai de se retrouver.

Merci de votre confiance, et à très bientôt.

G. BERGER.

RAPPORT MORAL

Mes Chers Camarades,

Encore une fois, nous nous présentons devant vous, avec plaisir d'ailleurs de vous accueillir les uns et les autres.

Vous aurez pu entendre le bilan « trésorerie 7 de notre Amicale par JACQUEMET qui avec conscience et dévouement tient les rênes de notre Amicale. Ce bilan, je pense vous aura donné satisfaction, tant il est vrai que nous avons fait le maximum les uns et les autres pour que notre Amicale marche bien.

Nous sommes heureux de pouvoir vous dire que nous avons gardé un effectif stable, ce qui est une chose primordiale et un encouragement pour l'avenir. En 1974, nous avons l'intention de continuer plus que jamais « la prospection » qui nous permet de maintenir le chiffre de nos adhérents et de grossir ses rangs ; dans ce domaine d'ailleurs, le concours de tous est également nécessaire et nous savons que les uns et les autres, gardez dans vos tiroirs, avec vos chers souvenirs, bien des adresses de copains que nous aimerions que vous nous communiquiez... car il n'est jamais trop tard croyez le bien, pour que les anciens viennent nous rejoindre.

Notre activité, tout au long de l'année est grande, et malgré le nombre très restreint que nous sommes

au bureau de l'Amicale, nous nous efforçons à faire le maximum, avec notre secrétariat, pour que tout marche bien.

Notre courrier est assez conséquent et nous nous devons de répondre à des demandes dépassant même le cadre si je puis dire de l'amicale tant certaines questions ou des problèmes ardu nous sont posés, et nous nous excusons ici très vivement si nous ne pouvons toujours répondre exactement sur ces problèmes qui nous dépassent un peu.

Nous avons eu la joie de nous rendre dans le Nord pour y retrouver nos sympathiques amis FLYPO, DARLOY, Van MOERBECKE, etc., dans une journée particulièrement agréable, où nous y recevions en même temps, la médaille de la Ville de Lille. Ces retrouvailles sont toujours très agréables et permettent de resserrer encore les liens d'amitié et de camaraderie qui nous unissent.

Nous aimerions, et je l'ai déjà souligné l'an dernier, étendre notre action à d'autres régions de France..., mais nos appels restent un peu sans lendemain, c'est dommage, car c'est encore avec le contact direct, les réunions, le plaisir de se revoir, que nous gardons nos camarades, mais nous ne battons pas en retraite et nous espérons que cette année verra l'aboutissement de nos efforts.

Nos deuxième vendredi de chaque mois réunissent tous les camarades qui veulent bien venir nous rejoindre pour nos repas mensuels... mais ils sont encore trop peu nombreux et pourtant si vous saviez, lorsque vous venez nous retrouver, combien ceci est encourageant pour nous, et un réconfort, car croyez-moi, il est parfois aussi lassant de travailler un peu dans le vide sans savoir si nos camarades participent vraiment à la vie de l'Amicale, alors Parisiens, banlieusards, c'est surtout à vous que je m'adresse, faites pour nous, l'effort de venir.

Concernant le grand problème qui vous préoccupe tous, la retraite « dite à 60 ans », dont le décret d'application vient de sortir, vous verrez qu'il ne nous donne que très imparfaitement satisfaction, même pas satisfaction du tout, tant l'esprit de la loi votée à l'unanimité par nos députés, se trouve détournée.

Les dirigeants de l'U.N.A.C., de concert avec le Comité d'Entente, formé de l'U.N.A.C., de la F.N.C.P.G., de l'U.N.E.G, de l'A.C.C.A.P., ne vont pas manquer et l'ont d'ailleurs déjà fait, de protester fermement contre ce décret, en essayant pour 1975 qu'il y soit apporté des modifications sérieuses, mais en attendant, nous devons nous en tenir, pour nos camarades et pour 1974 à ce décret.

Nous ne saurions donc trop recommander à nos camarades, et ceci est extrêmement important, d'être très prudents en ce qui concerne le dépôt de leur dossier de retraite auprès de la caisse de Sécurité Sociale, et de s'assurer avant, s'ils entrent dans le cadre des dispositions de ce décret, car tout dossier déposé prend effet du jour de son dépôt et il n'y aura aucun effet rétroactif ensuite.

Nous conseillons donc à tous nos camarades en tout premier lieu, pour ceux qui peuvent prétendre à cette retraite de :

1. solliciter de leur caisse de Sécurité Sociale « retraite vieillesse » dont ils dépendent, le décompte des annuités de versement dont ils sont le bénéficiaire ;

2. de voir ensuite lorsqu'ils reçoivent ce décompte, si leurs années de captivité sont bien portées, sinon il leur appartient avant toute chose d'en faire la preuve auprès de la Sécurité Sociale en fournissant soit livret militaire ou une attestation de l'Autorité Militaire ou de l'Office National des Anciens Combattants.

En tout état de cause, à l'heure actuelle pour prendre la retraite au taux plein, c'est-à-dire à 50 % du plafond de la Sécurité Sociale, et non pas du salaire que vous aviez :

- les camarades âgés de 63 ans peuvent la demander en 1974, donc cette année ;
- les camarades âgés de 62 ans pourront la demander en 1975 ;
- les camarades âgés de 61 ans pourront la demander en 1976 ;
- les camarades âgés de 60 ans pourront la demander en 1977.

J'ajouterai que pour bénéficier des 50 %, il est nécessaire d'avoir 37 années et demie de cotisation ou 150 trimestres.

Nous soulignons également que la pension de retraite vieillesse n'étant pas incompatible avec l'activité salariée, il est instamment recommandé aux ayants-droits de ne pas mettre fin à leur contrat de travail tant que les décisions des caisses complémentaires ne sont pas encore connues.

Voici l'essentiel de ce que j'avais à vous dire.

Point de vue manifestations en 1974, nous aurons encore la journée de l'U.N.A.C.-NORD, l'assemblée de notre Groupe-Nord et Pas-de-Calais, et nous profitons de l'occasion pour vous signaler qu'une sortie de deux amicales aura lieu en Bourgogne, lors de la Pentecôte, les 1^{er}, 2 et 3 juin et que nous aimerions nous joindre à eux, journées très belles en perspective qui nous permettrait aussi de retrouver d'anciens des II et pourquoi pas d'y trouver à faire une délégation de la Bourgogne...

Nous vous remercions d'avoir bien voulu apporter toute votre attention à ce rapport et de l'adopter.

Vive l'Amicale.

DE L'AMICALE DU NORD PAS-DE-CALAIS nos peines

Le 6 novembre, une délégation de l'Amicale accompagnait à sa dernière demeure notre ami Paul Lieux II B, de Mons-en-Barœul. Voici un an, notre ami était parmi nous plein d'allant et de gentillesse. A Madame Lieux et sa famille, l'Amicale a adressé ses condoléances émues avec sa sympathie attristée.

Le 27 décembre, Louis Lardeur II D, de la Madeleine, ancien dirigeant de l'Amicale, nous quittait pour toujours. C'est l'Abbé Delesalle II D qui officiait. Une nombreuse délégation avec le drapeau des II assistait aux obsèques : nos amis Desmarest, Darloy et Madame, Brackman et madame, Hennuyer, Veyrier.

Nos condoléances sincères à la famille éprouvée.

Les retardataires sont invités à réclamer leurs lots le plus rapidement possible - Merci.

FPRES 404

COMMUNIQUE

Les 1^{er} 2 et 3 Juin à la Pentecôte

TROIS BELLES JOURNÉES EN BOURGOGNE II ACDE XII et III

Organisées par notre camarade et ami Gilbert CORNE-MILLOT, des III, ainsi que l'équipe qui l'entoure, les II A-C-D-E, les XII et les III se retrouveront pour vivre TROIS JOURNÉES exceptionnelles à la PENTECOTE 1974.

PROGRAMME DE CES JOURNÉES

SAMEDI 1^{er} JUIN

Toute la journée accueil des congressistes. Repas séparés ou en commun. Repas prévu environ 20 F ou à la carte.
17 h 30 : Réception à l'Hôtel de Ville de Dijon par la Municipalité (ancien Palais des Ducs de Bourgogne, dans le cadre des cuisines Ducales).
19 h 30 : Repas séparé ou en commun, 20 F ou à la carte.

DIMANCHE 2 JUIN

9 heures : Départ en car pour Châtillon-sur-Seine (20 F).
11 heures : Cérémonie du Souvenir au Monument de la Forêt, élevé pour commémorer le sacrifice de Résistants fusillés dans la forêt de Châtillon.
11 h 45 : Réception à l'Hôtel de Ville de Châtillon-sur-Seine par le Sénateur-Maire.
12 h 45 : Repas de l'amitié à la Salle des Fêtes de Châtillon-sur-Seine. Prix environ 40 F par personne.
16 heures : Visite de la ville et du Musée avec le Vase de Vix.
17 h 30 : Départ en car pour la Salle des Fêtes d'Ouges. Dégustation de vins avec buffet campagnard, intermède par un groupe folklorique. Prix environ 22 F par personne.

LUNDI 3 JUIN

8 h 45 : Départ en car pour le Clos Vougeot. Visite, 4 F.
11 heures : Beaune. Réception à la Foire de Beaune par le Comité de la Foire. Visite. Dégustations.
13 heures : Repas des Retrouvailles au Bastion des Hospices de Beaune avec la participation de chanteurs de Beaune. Prix environ 58 F par personne.
16 heures : Visite des Hospices et retour sur Dijon. Participation aux frais de cars et divers environ 15 F.
Tous ces prix sont donnés à l'heure actuelle, à titre indicatif, ils peuvent, hélas, subir des variations.
Des billets de Congrès sont à notre disposition.
Aucune séance de travail... que du plaisir fraternel et inoubliable. C'est loin... d'accord, mais pas pour les organisateurs. Adressez votre bulletin d'adhésion si vous avez l'intention de participer à ces journées ou à l'une ou l'autre, le nombre de personnes prévu... immédiatement.

LE BUREAU.

PENTECOTE 1974

INSCRIPTION A NOUS ADRESSER IMMEDIATEMENT ET AU PLUS TARD LE 25 AVRIL, DERNIER DELAI, A L'AMICALE DES STALAGS II A-C-D-E

NOM : Prénoms :

Adresse :
M'inscris pour l'ensemble du Congrès ou x journée (spécifier laquelle en remplissant très exactement le questionnaire ci-dessous).

Samedi 1^{er} juin

	Nombre de personnes	Prix F	Montant total
Repas du midi	20
Réception à l'Hôtel de Ville		
Repas du soir	20

Dimanche 2 juin

Car	20
Réception à l'Hôtel de Ville		
Repas de l'amitié	40
Visite Ville et Musée		
Buffet campagnard	22

Lundi 3 juin

Car	15
Visite Clos Vougeot et Hospices	4
Visite de la Foire de Beaune		
Repas des retrouvailles	58

Montant du total choisi
à nous faire parvenir soit en totalité ou 50 %, le solde à ce moment-là avant le 20 mai dernier délai (ces prix peuvent être susceptibles d'augmentation de dernière heure).

RESERVATION DES CHAMBRES

En principe pour une personne 28-35 F (spécifier les nuits)
1^{er} au 2 juin
2 au 3 juin
Pour deux personnes environ 40-45 F (spécifier les nuits)
1^{er} au 2 juin
2 au 3 juin

(les chambres seront réglées directement par vous-même à l'hôtel).

S.N.C.F. — Vous pouvez bénéficier de billets de congrès donnant droit à 20 % de réduction. Demandez-les nous. Si nous pouvions faire un collectif, ce qui permettrait d'atteindre peut-être 30 ou 40 % de réduction, les horaires choisis seraient probablement les suivants : départ Paris 12 h 35, arrivée à 15 h 27 à Dijon le samedi 1^{er} et retour le lundi 3 au soir : Dijon 20 h 21, Paris 22 h 55.

EUX & NOUS A STARGARD (in Pom)

De tous les « officier » ou « interofficier » que nous avons connus, certains sont restés relativement marquants dans nos mémoires, d'autres, n'ont été pour nous, pendant les jours de notre captivité, que de simples figurants, des « utilités », comme disent les gens de théâtre.

Je suis bien sûr que « leurs figures » pour reprendre un titre de Barrès, ne traversent que rarement le champ de nos souvenirs. N'évoquons, à titre d'exemple que « l'assassin », « l'ivrogne », « l'armoire », parmi les sous-officiers.

A vrai dire, les deux premiers surnommés disparurent assez vite de mon horizon personnel, mais j'ai gardé une image assez nette de « l'armoire », celle d'un gaillard massif, aux larges épaules carrées (d'où son surnom) et qui, au demeurant, comme bien des personnes de ce gabarit était, du moins, je le pense, moins méchant qu'il n'y paraissait. Quant à son Q.I., il devait être assez faible, si je prends la liberté de l'apprécier d'après un épisode de ses relations pas tellement tendues après tout, quoi que modérément cordiales, avec les gens de ma baraque.

Il nous apparut au petit matin d'un de nos « premier janvier » à la porte de notre préfabriqué, figé dans un impeccable garde à vous ! signalé par un sec et sonore claquement de talons. A notre « achtung » d'usage (et d'obligation) et après une petite pause qu'il employa sans doute à se réciter une fois de plus les mots français qu'on lui avait appris, il répondit par un « Bonne année et bientôt retour à la maison ». Quelques secondes de silence et soudain, jaillit de nos poitrines un cri, tout à fait unanime, un « Vive l'Armoire »... Bonne année.

Il fallut à « l'armoire » en question plus de secondes encore pour analyser le sens de cet insolite enthousiasme, il se raidit à nouveau et derechef, salua et disparut. Après tout, il était peut-être sincère pour son compte et pourquoi pas... nous aussi.

Je me souviens encore de cet adjudant allemand avec cheveux déjà grisonnants à qui j'expliquai abondamment et surabondamment qu'il ne fallait pas compter sur moi pour renforcer le potentiel agricole du Reich ; ô merveille ! il le comprit et se débrouilla pour me trouver un « ersatz » valable. Celui-ci, brave paysan de chez nous qui ne se plaisait pas du tout au camp, se trouvant avoir un cœur bucolique et un estomac intéressé, sauta sur l'occasion, heureux de retrouver « veaux, vaches, cochons, couvées »... l'air salubre des champs et quelque pitance meilleure et plus facile à digérer, dut son employeur la lui fournir de bon gré ou non.

Ceci me remet en mémoire la réplique de l'un d'entre nous à un de nos gardiens, fort empressé à faire travailler les prisonniers qu'il surveillait et qui hurlait « Nicht arbeiten, nicht essen » (pas travailler, pas manger) et qui s'entendit lui répondre du tac au tac « Nicht essen, nicht arbeiten ». Que répondre à cela ?

L'Allemand se tut en effet.

L'épisode que je vais raconter eut lieu à l'époque du « Goff Straffe England » et du « Conventrieron », ces cris qui retentissaient dans les baraques, braillés par nos gardiens, enivrés, aux deux sens du mot, par les victoires initiales de leur a mée.

Plus tard, il est vrai, quand, après quelques simagrées de valse hésitation, les Russes se décidèrent à entrer pour de bon dans la danse infernale, on entendait parfois dans le camp et beaucoup plus souvent dans les kommandos « Krieg, nicht gut » et dans les cafés des villages dont les hommes valides et même quelques-uns qui l'étaient moins, étaient mobilisés, on chuchotait (et c'était le fait des vieux qui avaient connu les deux fronts de 14-18 « Mein Lieben Deutschland ») on « chuchotait », ai-je écrit, moins peut-être par crainte des « oreilles ennemies » que par peur « d'oreilles trop amies pour être bienveillantes », comme on dit « trop poli pour être honnête » car un compatriote mouchard fait toujours montre de politesse.

Mais les Allemands n'en étaient pas encore là à l'époque où nous persécutait un sous-officier que nous avions surnommé « Bouboule » (si toutefois ma mémoire est fidèle).

Il était, en effet, ventripotent et doué, si on peut dire, d'une « bouille » jouffle à souhait. Il se faisait un malin plaisir, sinon un plaisir malin, pendant un temps qui ne dura guère d'ailleurs, d'agripper d'une seule main, cheveux et calot de quiconque pénétrait décoiffé dans la baraque. Les deux coiffures, celle de l'armée et celle de la nature réagissaient différemment ; la pre-

mière ne faisait guère que « se froisser », quant à la seconde, se trouvant meurtrie, elle inspirait à son propriétaire un cri de surprise et de douleur et ce, pour la plus grande satisfaction du bonhomme en « feldgrau ».

N'avait-il pas décrété qu'on devait ôter le calot en entrant dans la baraque ? C'est un geste qui se fait dans l'armée et nous le savions bien. D'accord pour cette politesse en France et libres, mais nous étions moins disposés à la pratiquer en Allemagne et prisonniers.

Et puis l'Allemand peut-être comprendre et goûter le plaisir qu'éprouve un Français à franchir une « entrée interdite » ? ou à garder sur la tête un couvre-chef qui ne doit plus y être.

Je pénétrai un matin dûment coiffé dans la baraque et fus aussitôt décoiffé de la façon que j'ai dite, par Bouboule. Comme je jouissais déjà (si on peut dire) à cette époque, d'une calvitie distinguée (avez-vous remarqué que toutes les calvities sont du genre « distingué »). Si quelqu'un se trouva décoiffé, ce ne fut pas moi et les « chevelus » présents et témoins de l'incident, ne se prièrent pas de grands éclats de rire aux dépens de « l'interofficier ».

Je suppose qu'après ce coup raté, avant d'en perpétrer un autre, « Bouboule » étudia d'assez près la richesse capillaire de sa future victime.

En rédigeant ces lignes sur mes contacts avec les sous-officiers du camp, m'est revenu en mémoire celui que j'avais eu en 1940, lors de notre capture et donc le premier en date. Nous cheminions depuis quelques temps déjà, la tête empli de ces pensées et le cœur gros de ces sentiments que nous avons tous connus en pareille circonstance, lorsque je m'enhardis à faire observer au sous-officier qui commandait notre groupe, que, dans l'armée française, il y avait des haltes horaires de dix minutes après cinquante minutes de marche.

En fait, j'ignorais si, en 40, il en était encore ainsi, mais je me rappelais fort bien le « désaccord » qui avait surgi entre mon colonel (et moi en 21, alors que j'avais commandé cette halte en conduisant une corvée « attelée ») nous avions été aperçus par notre chef de corps qui faisait, à cheval, son tour matinal aux environs du fort vers lequel nous transportions des munitions. Il m'apprit, avec toute la délicatesse que vous devinez, que la halte horaire n'était pas faite pour les... chevaux. Je dus « pondre » un rapport sur l'incident, lequel rapport git peut-être encore après tout dans les archives du 2^e R.I.A.

L'Allemand, pour en revenir à lui et en 40, me rembarra aussitôt par quelque chose comme « Il ne fallait pas vous laisser faire prisonnier, en route et schnell »... Il dit sûrement la chose en termes moins galants, comme de bien entendu... De retour auprès des nôtres, je leur dis : « Ils passeront par là aussi et ce ne sera pas mieux ».

Si le sous-officier en question a connu à son tour la retraite de Russie édition 44-45... et la captivité, peut-être s'est-il rappelé « la réflexion »... « Tout n'est-il pas déjà arrêté et tout n'est-il pas susceptible d'arriver encore ? » Comme l'écrivait un auteur russe ou comme le disait déjà le vieux sage de la Bible... « Ce qui a été, c'est ce qui sera, ce qui s'est fait, c'est ce qui se fera, rien de nouveau sous le soleil ».

Père GREGOIRE II D.

Qui aimerait que ceux qui en ont le temps et les possibilités fassent part de leurs propres souvenirs en toute simplicité comme il l'a fait lui-même, assuré que les leurs seront sûrement plus « colorés » que les siens qu'il a écrits « tout bonnement » et « sans façons ».

POUR VOS CADEAUX

adressez-vous à

R. LEGROS

ancien du II A

Joailleur fabricant

Bagues, Fiançailles, Mariages, etc.
Tous cadeaux

Prix de gros aux amicalistes U.N.A.C.

Prendre rendez-vous : Tél. 887-49-10

2, rue du Bourg-l'Abbé, 75 - PARIS-3^e



U. N. A. C.

PROTESTATIONS... COLERE !

Nous vous avons donné le mois dernier les premières impressions de nos camarades sur le SCANDALEUX DECRET d'application d'une LOI votée à l'UNANIMITE par l'Assemblée Nationale et le Sénat (fait certainement assez rare), donnant la possibilité aux anciens P.G. et aux anciens Combattants de prendre une retraite professionnelle anticipée.

Depuis les protestations se sont confirmées particulièrement nombreuses et violentes, aussi bien de la part des « intéressés » que de la part des Parlementaires qui sont outrés de « ce qui est « sorti » de leur vote... » Tout le monde est d'accord pour reconnaître que la LOI a été BAFUÉE et que personne ne l'accepte.

Inutile de vous dire que nous continuons à intervenir partout où c'est nécessaire pour que ce décret soit « remanié » et dans les plus brefs délais... Hélas il faut attendre malgré l'URGENCE de ce problème mais notre patience est à bout.

DES manifestations sont ou seront organisées en Province, il en sera de même dans les départements de la Région Parisienne. REPONDEZ TOUS PRESENT à ces manifestations qui doivent démontrer la colère de tous les anciens P.G. et notre volonté de parvenir à un RESPECT TOTAL de la LOI, de son esprit !!! Nous ne pouvons ABSOLUMENT pas transiger, il nous faut une solution LOGIQUE et dans le respect de la moralité parlementaire ! NOUS DEVRONS Y PARVENIR... Plus que jamais chaque ancien P.G. est MORALEMENT mobilisé !

Nous avons pensé utile de vous donner quelques renseignements importants, lisez-les TRES ATTENTIVEMENT, nous vous conseillons la PRUDENCE et surtout renseignez-vous BIEN auprès des Caisses Vieillesse avant d'entreprendre quoi que ce soit, adressez-vous à la source car, ne voulant pas donner de fausses directives dont vous seriez les victimes, nous sommes très prudents et parfois... un peu vagues, nous nous en excusons, dans nos réponses, mais vis-à-vis de tous nos camarades, trop fiers de votre confiance et de votre fidélité, nous voulons AVANT TOUT L'HONNETE FRATERNELLE, et nous n'y faillirons pas, soyez-en certains ! !

Marcel SIMONNEAU.

1° Nous rappelons tout d'abord « La Loi Boulin » ou de « L'Inaptitude » du 31 décembre 1972. Décret d'application du 28 janvier 1972. Circulaire du 17 mai 1972.

Elle a pour effet :

- de permettre aux personnes ayant une inaptitude physique ou mentale de 50 % au moins de prendre leur retraite entre 60 et 65 ans au taux qu'ils auraient eu à 65 ans ;
- d'accroître progressivement de 30 années à 37 années et demie la durée de l'assurance prise en compte pour le calcul de la retraite.

a) La notion de l'inaptitude au travail est assouplie par la loi à compter du 31 décembre 1971.

Le prisonnier qui demande l'application de la loi doit :

Conditions :

- ne pas être en mesure de poursuivre l'exercice de son activité professionnelle sans nuire gravement à sa santé ;
- être définitivement atteint d'une incapacité de travail de 50 % médicalement constatée, compte tenu de ses aptitudes physiques et mentales à l'exercice d'une activité professionnelle.

Pièces :

- fournir un rapport médical établi par son médecin traitant et qui relate les activités professionnelles exercées ; de même que sa situation durant la guerre et la captivité ;
- demander au médecin du travail de remplir une fiche médico-professionnelle qui doit parvenir à la Caisse intéressée dans le délai d'un mois après le dépôt de la demande de retraite.

b) La durée d'assurance.

La prise en compte des annuités d'assurance n'est plus limitée à 30 ans. Elle est portée par paliers à 37 ans 1/2 en 1975.

Le nombre maximum d'années de cotisations prises en considération est de :

- 36 ans, soit 144 trimestres pour l'année 1974 ;
- 37 ans 1/2, soit 150 trimestres à partir du 1^{er} janvier 1975.

c) Le montant de la pension dépend :

- En règle générale :
 - du salaire annuel moyen (S.A.M. des 10 meilleures années précédant l'entrée en jouissance de la pension ;
 - de l'âge de l'assuré qui détermine le taux du pourcentage à appliquer au salaire annuel moyen ;
 - de la durée d'assurance représentée par le nombre de trimestres d'assurance.

Le montant de la pension à servir est égal à autant de 150^{es} de la pension entière que l'assuré justifie de trimestres d'assurance (minimum 60 trimestres).

Le montant maximum de la pension atteindra 48 % en 1974 et 50 % à partir du 1^{er} janvier 1975 du salaire annuel moyen limité au plafond de la Sécurité Sociale.

2) Pour le cas d'inaptitude déclarée :

Entre 60 et 65 ans le montant de la retraite est égal à celui que l'intéressé aurait obtenu à 65 ans.

d) Point de départ de la pension :

C'est le dernier jour du mois à partir de la date de la signature de la demande.

Les conditions de liquidation des droits sont celles en vigueur ce même jour.

Conséquences :

L'assuré qui obtient sa retraite pour inaptitude ne peut continuer de travailler.

Toutefois, le cumul d'une pension de vieillesse liquidée ou révisée au titre de l'inaptitude au travail ou substituée à

une pension d'invalidité n'est possible avant 65 ans qu'avec un revenu professionnel quelconque d'un montant trimestriel égal ou inférieur à 50 % du montant du salaire minimum de croissance calculé sur la base de 520 heures.

Le salaire minimum de croissance (S.M.I.C.) étant fixé actuellement à 5,743 l'heure, le montant maximum des revenus professionnels ne doit pas dépasser :

$$520 \times 5,743$$

=

$$1.493,18 \text{ F par trimestre.}$$

Cette disposition n'étant applicable qu'entre le soixantième et le soixante-cinquième anniversaire du pensionné, celui-ci, dès qu'il a 65 ans, s'il le désire, et si son état le lui permet, peut reprendre une activité plus rémunératrice.

2° Loi du 21 novembre 1973. Décret d'application du 23 janvier 1974 accordant aux Anciens Combattants et Anciens P.G. la possibilité de prendre une retraite anticipée.

Pour appliquer la loi du 21 novembre dernier, plusieurs décrets seront nécessaires. Le 23 janvier a été signé celui relatif aux salariés du régime général. Les mesures concernant les commerçants, artisans, membres des professions libérales, les exploitants et salariés agricoles feront l'objet de décrets séparés. Le cas des retraites complémentaires pour les salariés et les cadres doit également faire l'objet de décisions des Conseils d'Administration de ces organismes.

Peuvent demander à bénéficier de la loi les P.G. âgés de plus de 60 ans et de moins de 65 ans.

Ils peuvent, pour les demandes de pension vieillesse, bénéficier d'une pension calculée sur le taux applicable à 65 ans par anticipation, selon des critères d'âge, en fonction de la durée des services militaires et de la captivité.

BAREME APPLICABLE POUR LE CALCUL DE L'ANTICIPATION

Age de prise de la retraite	Durée des services militaires en temps de guerre et de captivité
64 ans	6 à 17 mois
63 ans	18 à 29 mois
62 ans	30 à 41 mois
61 ans	42 à 53 mois
60 ans	Durée égale ou supérieure à 54 mois
60 ans	Les P.G. évadés ayant au moins 6 mois de captivité
60 ans	Les P.G. rapatriés sanitaires

Taux théorique de liquidation de la pension

Au cours de la période de 1974 à 1976, la pension accordée aux Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre ne pourra être liquidée au taux de 50 % que si les intéressés ont atteint :

- 63 ans pour une entrée en jouissance en 1974.
- 62 ans pour une entrée en jouissance en 1975.
- 61 ans pour une entrée en jouissance en 1976.
- 60 ans pour une entrée en jouissance en 1977.

Taux réel de liquidation de la pension

Ainsi qu'il a été indiqué précédemment, l'amélioration de la durée de l'assurance vieillesse n'obtiendra son effet maximum qu'au 1^{er} janvier 1975.

En 1974, ne peuvent être pris en considération que 144 trimestres, soit 48 % du salaire annuel moyen.

Pratiquement, les 50 % ne seront effectifs qu'en 1975, sous condition d'avoir 150 trimestres d'assurance.

Cumul d'une pension vieillesse et d'une activité complémentaire

Contrairement à la pension vieillesse obtenue pour inaptitude, il est possible de cumuler les arrérages de la pension vieillesse avec un autre revenu professionnel.

Les retraites des régimes autres que le régime général (professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs) L'article 2 de la loi a prévu que l'extension de la retraite anticipée à ces différents régimes devait faire l'objet d'un décret en Conseil d'Etat actuellement en préparation.

CONCLUSIONS PRATIQUES

1) — Retraite de la Sécurité Sociale

On doit se souvenir que dans l'état actuel de la législation française, aucun âge limite obligatoire n'est imposé à un travailleur pour la poursuite de son activité professionnelle. Rien ne lui interdit donc de travailler et de cotiser au-delà de 65 ans car chaque année supplémentaire de travail lui apporte un pourcentage complémentaire de retraite pouvant atteindre par exemple, 65 % à 68 ans et, à 70 ans, 75 % du salaire annuel moyen.

Les salariés ont donc toute latitude de travailler, s'ils le désirent, au-delà de 65 ans et pour bénéficier d'une retraite plus importante de ne demander la liquidation de la retraite qu'au moment de leur cessation d'activité.

En revanche, la législation permet aussi de demander la liquidation de sa retraite dès que le salarié en a atteint l'âge minimum et de continuer à travailler, s'il le désire, puisque la pension de retraite peut se cumuler avec un salaire. Dans le cas qui nous intéresse, un ancien P.G., salarié de 65 ans, peut demander en 1974 la liquidation de sa retraite et continuer à travailler.

Année du point de départ de la retraite	Age de l'assuré au point de départ de la retraite	Durée de captivité ou de services en temps de guerre exigée		
		Cas général	Cas des évadés	Cas des rapatriés pour maladie ou blessure
1974	63 ans au moins	18 mois au moins	6 mois au moins	aucune durée exigée
	64 ans au moins	6 mois au moins	6 mois au moins	aucune durée exigée
Si vous avez moins de 63 ans en 1974, vous ne pouvez pas obtenir la retraite anticipée en 1974				
1975	62 ans au moins	30 mois au moins	6 mois au moins	aucune durée exigée
	63 ans au moins	18 mois au moins	6 mois au moins	aucune durée exigée
	64 ans au moins	6 mois au moins	6 mois au moins	aucune durée exigée
Si vous avez moins de 62 ans en 1975, vous ne pouvez pas obtenir la retraite anticipée en 1975				
1976	61 ans au moins	42 mois au moins	6 mois au moins	aucune durée exigée
	62 ans au moins	30 mois au moins	6 mois au moins	aucune durée exigée
	63 ans au moins	18 mois au moins	6 mois au moins	aucune durée exigée
	64 ans au moins	6 mois au moins	6 mois au moins	aucune durée exigée
Si vous avez moins de 61 ans en 1976, vous ne pouvez pas obtenir la retraite anticipée en 1976				
1977 et suivantes	60 ans au moins	54 mois au moins	6 mois au moins	aucune durée exigée
	61 ans au moins	42 mois au moins	6 mois au moins	aucune durée exigée
	62 ans au moins	30 mois au moins	6 mois au moins	aucune durée exigée
	63 ans au moins	18 mois au moins	6 mois au moins	aucune durée exigée
	64 ans au moins	6 mois au moins	6 mois au moins	aucune durée exigée

Cette décision comportera seulement deux incidentes :

- sa retraite étant liquidée une fois pour toutes, son activité salariée ne lui apportera plus aucun avantage supplémentaire sur le montant de sa retraite de Sécurité Sociale ;
- sur le plan fiscal, la retraite étant soumise à l'impôt sur le revenu, c'est l'ensemble de ses ressources qui déterminera le montant de ses contributions annuelles.

2) — Retraite complémentaire

Contrairement à la retraite de Sécurité Sociale, les retraites complémentaires ne sont liquidées qu'en cas de cessation de l'activité salariée, la poursuite de cette activité au-delà de l'âge minimum continue donc à accroître le montant de la retraite complémentaire.

Ainsi que nous l'avons souligné plus haut, les Caisses de Retraite complémentaire n'ont pas encore fait connaître leur décision au sujet de l'abatement par anticipation et il est donc recommandé de ne pas solliciter de liquidation avant que soit connue cette décision, sous peine de voir les droits calculés sur une retraite amputée d'un pourcentage variable avec la durée de l'anticipation.

En bref, diverses situations peuvent être envisagées au regard de la retraite professionnelle par un travailleur salarié ancien P.G. :

- Il peut demander pour raison de santé l'application de la loi Boulin sur l'inaptitude au travail ;
- Il peut continuer, purement et simplement, son activité sans demander la liquidation de ses retraites (Sécurité Sociale et complémentaire) ;
- Il peut continuer à travailler en demandant la liquidation de sa pension de retraite de Sécurité Sociale et sans liquidation de sa retraite complémentaire ;
- Il peut cesser son activité et demander la liquidation de ses retraites, avec ou sans travail accessoire.

Ces exemples ci-dessus ne sont pas limitatifs, chacun des intéressés représentant un cas d'espèce, mais il est impossible pour l'instant de procéder à une analyse plus fine de ces données générales.

Il est recommandé aux camarades susceptibles de prendre la retraite en 1974 d'être très attentifs à tout ce qui précède, notamment s'ils n'ont pas encore 63 ans ou ne les atteindront pas en 1974.

Dès que nous serons parvenues des précisions nouvelles (circulaire d'application du décret, décisions des Caisses complémentaires, etc.) nous ne manquerons pas de les porter à votre connaissance.

La Loi du 21 novembre 1973 et le Décret d'application du 23 janvier 1974 prévoient :

L'ATTRIBUTION D'UNE RETRAITE ANTICIPEE AUX ANCIENS COMBATTANTS TITULAIRES DE LA CARTE DU COMBATTANT ET AUX ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE

Mais cette mesure n'a pas une portée immédiate pour tous POUR BENEFICIER DE CES DISPOSITIONS, IL FAUT :

● Si vous êtes Ancien Prisonnier de Guerre :

- Justifier de la durée de vos services militaires en temps de guerre dans les forces françaises ou alliées et de votre captivité, en nous faisant parvenir, avec votre demande de retraite, une photocopie de la fiche de démobilisation ou de votre livret militaire ou un état signalétique et des services.

La qualité d'évadé ou de rapatrié pour maladie ou blessure doit être mentionné sur :

- le livret militaire ou la fiche de démobilisation ou l'état signalétique et des services.

● Si vous êtes Ancien Combattant non Prisonnier de Guerre :

- Vous joignez à votre demande de retraite une photocopie de votre carte du Combattant.

Pour justifier de la durée de vos services militaires en temps de guerre dans les forces françaises ou alliées, vous faites parvenir également une photocopie de votre livret militaire ou un état signalétique et des services ou une attestation du Ministère des Anciens Combattants.

La Carte du Combattant peut être demandée à l'Office Départemental des Anciens Combattants de la résidence par l'intermédiaire de l'Association.

S'il vous manque des pièces justificatives, déposez quand même votre demande de retraite pour sauvegarder vos droits.

Dans tous les cas, n'oubliez pas de préciser sur votre demande de retraite, votre qualité d'Ancien Combattant ou d'Ancien Prisonnier de Guerre.

Vous pouvez obtenir votre retraite au taux normalement applicable à l'âge de 65 ans, si vous remplissez certaines conditions. Consultez le tableau.

Mais attention, si vous ne remplissez pas les conditions exigées à la date à laquelle vous désirez demander votre retraite, reportez-vous à l'année suivante, ou encore à l'année d'après, etc.

N'oubliez pas que vous vieillissez d'un an chaque année.

U. N. A. C.

D'AUTRES RENSEIGNEMENTS :

— **Remarque :** Il faut rappeler qu'en application du décret n° 72-78 du 28 janvier 1972 la pension de vieillesse entière, c'est-à-dire celle correspondant à au moins 37 ans 1/2 de cotisations donnant droit à 50 % du salaire de base, ne saurait être obtenue que par les assurés qui en demanderont le bénéfice à partir du 1^{er} janvier 1975.

En 1974 encore, elle ne peut être calculée que sur la base de 36 ans de cotisations, ce qui ramène le taux à 48 % du salaire de base.

Il peut donc y avoir intérêt, même si les autres conditions sont remplies dès maintenant, à différer jusqu'en 1975 la demande de liquidation de la retraite vieillesse.

— **Quelle est la situation des Anciens Combattants et Anciens Prisonniers de Guerre qui n'étaient pas assurés avant guerre ?**

L'article 3 de la loi du 21 novembre 1973 règle leur situation d'une manière très satisfaisante puisqu'elle décide que même sans affiliation préalable leur temps de service militaire, à compter du 1^{er} septembre 1939, ou de captivité sera assimilé à des périodes d'assurance pour le calcul de leur pension de retraite s'ils ont exercé, en premier lieu, une activité au titre de laquelle des cotisations ont été versées au régime général de la sécurité sociale.

Cette mesure libérale est étendue à d'autres catégories de ressortissants du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de guerre : combattants volontaires de la Résistance, déportés, internés, réfractaires, P.R.O., patriotes réfractaires à l'annexion de fait.

— A votre service :

Tous renseignements utiles seront fournis à cet égard par la Caisse régionale d'assurance vieillesse dont relève l'intéressé.

D'ores et déjà on peut dire cependant que :

a) Pour les anciens prisonniers de guerre, le livret militaire, la fiche de démobilisation, à défaut l'état signalétique et des services comportant toutes les indications dont la Caisse régionale aura besoin.

Cependant, au cas où ces documents devraient être complétés en ce qui concerne le temps de captivité, l'ancien prisonnier pourra s'adresser au Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, Direction des Statuts et des Services médicaux, 37, rue de Bellechasse, qui possède le fichier de la captivité et lui délivrera l'attestation qui lui manque.

b) Pour les anciens combattants :

Au livret militaire, à la fiche de démobilisation, à défaut à l'état signalétique et des services indiquant la durée des services de guerre devra être jointe la copie de la carte du combattant.

En ce qui concerne les anciens résistants, titulaires de la carte du combattant, dont les services de Résistance n'ont pas été homologués par le Ministère des Armées, il conviendra de s'adresser à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre qui délivrera une attestation précisant la durée des services reconnus par la Commission Nationale de la Carte du Combattant Volontaire de la Résistance ou par celle de la Carte du Combattant (art. A 137 du Code des pensions militaires d'invalidité ou des victimes de la guerre).

NOTA. — En cas de perte de leur livret militaire ou si ce dernier est incomplet, les anciens combattants et anciens prisonniers devront demander leur état signalétique et des services en s'adressant :

— s'ils sont nés avant 1913, au Bureau Central d'Archives Militaires de Pau, Caserne Bernadotte, 64000 Pau ;
— s'ils sont nés en 1913 ou postérieurement, au Bureau Spécial de Recrutement de Chartres, Caserne Marceau, 28000 Chartres.

ÇA CONTINUE !

Tous nos problèmes étant réglés... comme chacun le sait ! on a pensé tout de même à nous dans la constitution du dernier Gouvernement, notre Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre a tout simplement été réduit à un SECRETARIAT D'ETAT ! ! Comme le titulaire, M. BORD, ne nous avait rien apporté depuis quelque temps, eh bien on nous l'a gardé, tout simplement... Il paraît que nous ne sommes pas satisfaits ? Nous sommes vraiment les éternels rouspéteurs et les jamais contents ! ! !

M. S.

RECTIFIEZ LE DECRET !

Députés et Sénateurs protestent contre la violation de l'esprit de la loi qu'ils ont votée à l'unanimité. Voici une première liste des Députés et Sénateurs ayant déposé des questions orales avec débat ou des questions écrites tendant à modifier le décret du 23 janvier 1974.

— DEPUTES

QUESTION ORALE AVEC DEBAT
MM. André ROSSI (Aisne) ; André TOURNE (Pyrénées-Orientales).

QUESTION ECRITE

MM. Robert HERSANT (Oise) ; Gilbert FAURE (Ariège) ; Alain MAYOUD (Rhône) ; Paul ALDUY (Pyrénées-Orientales) ; Jacques BARROT (Haute-Loire) ; Loïc BOUVARD (Morbihan) ; Philippe MADRELLE (Gironde) ; Jean-Marie COMMENAY (Landes) ; Fernand BERTHOUIN (Indre-et-Loire) ; Maurice ANDRIEU (Haute-Garonne) ; Jean-Pierre CHEVENEMENT (Belfort) ; André AUDINOT (Somme) ; Pierre MEHAIGNERIE (Ille-et-Vilaine) ; Jean BONHOMME (Tarn-et-Garonne) ; Parfait JANS (Hauts-de-Seine).

— SENATEURS

QUESTION ECRITE

MM. Henri CAILLAVET (Lot-et-Garonne) ; Josy MOINET (Charente-Maritime) ; Lucien GRAND (Charente-Maritime) ; Jacques PELLETIER (Aisne) ; Pierre MAILHE (Hautes-Pyrénées) ; Marcel DAROU (Nord) ; Francis PALMERO (Alpes-Maritimes).

NORD - PAS-DE-CALAIS

AMICALISTES DU NORD, DU PAS-DE-CALAIS ET DE TOUTES REGIONS

Vous êtes conviés à assister au Grand Rassemblement de l'Union des Amicales de Camps :

A LA FOIRE DE LILLE LE DIMANCHE 21 AVRIL 1974

PROGRAMME

10 h 00 : Réception des Amicalistes dans le Hall d'Honneur du Grand Palais de la Foire.

10 h 15 : Visite au stand de l'U.N.A.C., Grand Palais, Nos 7013-7015, Allée 1.

10 h 45 : Réunion d'information dans la Salle des Conférences, 1^{er} étage du Grand Palais.

13 h 00 : Apéritif offert à tous les présents par M. BOUCHREY, Président de la Foire de Lille, suivi d'un repas des Amicalistes, leurs familles, nos sympathisants, dans la Grande Salle des Fêtes, 1^{er} étage, Grand Palais, au prix de 32 F, tout compris.

Venez nombreux vous retrouver dans la joie et la bonne humeur.

Il est recommandé de se faire inscrire le plus rapidement possible pour les repas, le nombre de places étant limité sans possibilité d'extension. Inscriptions et règlement à votre Président d'Amicale ou à votre Délégué Régional. A défaut, adressez-vous à M. Paul VAN MOERBEKE, 59, rue G-Baratte, 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ. Tél. 79-23-23. C.C.P. 1630-39 Lille, Trésorier de l'U.N.A.C. Nord.

STAND U.N.A.C. ET AMICALES

Un stand de l'Union des Amicales de Camps de Prisonniers de Guerre sera installé dans la Foire de Lille du 12 au 22 avril inclus.

GRAND PALAIS : Stands 7013-7015 - Allée 1

Venez tous le visiter, faites-le connaître à tous ceux, anciens Prisonniers, qui ignorent encore nos Amicales. Des camarades vous y attendent. Tous y trouverez le meilleur accueil.

UN STAND U.N.A.C.

dans le Grand Palais au rez-de-chaussée

Pour une réussite complète nous avons besoin de toi, Amicaliste inscrit. De la documentation si possible...

Pour tenir les stands il faut chaque jour deux camarades en permanence à échelonner sur les 11 jours.

Pour cette organisation indispensable prend contact avec l'ANGLOIS, 2, place de la Gare à Lille, Tél. : 55-26-24, qui t'attend...

RHONE

SAMEDI 2 MARS 1974

VISITE AU CENTRE MEDICAL DE L'ARGENTIERE PAR L'AMICALE DES STALAGS IX

avec PARROT, J. PERRIN, TOGNAN, PERRIN Louis, SEBELIN, des XIII, nous accompagne.

Il est 14 h 25 lorsque nous arrivons au Centre. M. GIRET nous présente une liste de 21 malades. Nous nous répartissons pour en voir le plus possible. La plupart des alités sont des hémiplegiques ou blessés en rééducation. Vu particulièrement MEYRIGNE qui sortira à la fin du mois et que nous retrouverons chez lui à notre prochaine visite.

Vu LEFEVRE, camarade de la Fédération Lyonnaise qui voudrait nous retenir plus longtemps, mais hélas, le temps nous est mesuré si nous voulons voir tous les alités. Il faudrait être nombreux pour tenir compagnie plus longtemps à nos camarades hospitalisés.

Nous nous regrouperons plus tard en offrant un casse-croûte à ceux qui ont la chance de pouvoir sortir du Centre et c'est autour d'une table que se terminera notre visite, bavardant entre nous de souvenirs d'anciens prisonniers.

MICHELIN est en congé. FARJOT nous rejoint, ayant terminé son travail, et toujours règne la bonne et franche ambiance de ces réunions qui font plaisir à tous.

A signaler un don généreux fait par un camarade hospitalisé pour notre Social. Nous l'avons vivement remercié de son geste.

Nous reprenons la route du retour après avoir remonté nos amis au Centre. Rendez-vous au 27 avril avec l'Amicale des Stalags III.

M. DUVION.

Liste par Stalag des Malades du Centre

GIBAUD François, I B ; MEYRIGNE René, I A ; FAURE Camille, II B ; LEVEVRE Georges, II B-C-D ; CLEMENÇON André, III D ; FEVRE Charles, III A ; BRUN François IV D ; BOUVARD Antonin, V A-B-C ; COGOLI, V ; CALAIS Maurice, VI B ; REMY René, X A ; MENA Diego, XIII A ; POULOSSIER André, XIII A ; PICARD, XVII A-B ; SENDRA André, XVIII A ; VALLIER André, 325 ; MARCHET André, Front-Stalag ; BARTHELEMY Antoine, Autriche ; GACHOT Marius, Meresbourg ; JULLIEN Marcel ; MEYER Léon, Front Stalag ; LEONETTI Marcel, P.G. en Italie.

ESSONNE

Notre camarade P. BERTAT, Délégué de l'U.N.A.C. pour le département, rappelle à tous les adhérents de l'Essonne que ce département ravive la FLAMME sous l'Arc de Triomphe de Paris le

SAMEDI 1^{er} JUIN 1974

Il invite tous les camarades à y participer en masse, avec leur insigne de stalag, afin de les reconnaître.

RENDEZ-VOUS A 18 HEURES

angle de l'avenue des Champs-Élysées et la rue Balzac

ALLIER

Notre camarade Georges HUGIN, Délégué de l'Amicale Nationale des Stalags III et de l'U.N.A.C. (c'est-à-dire de toutes les Amicales d'anciens P.G.) pour le département de l'Allier se tient à la disposition de tous les camarades pour tous renseignements concernant les problèmes Sécurité Sociale et P.G.

(Retraites du Combattant et Professionnelles - Mutuelle Chirurgicale section de Saint-Pourçain, paiement des cotisations et délivrance de prise en charge.)

Une Permanence est assurée les 1^{er} et 2^e samedis de chaque mois à la Salle de l'ancienne Justice de Paix, cours des Bénédictons à Saint-Pourçain-sur-Sioule, de 10 heures à 12 heures.

A partir de janvier 1974 cette permanence aura lieu les 1^{er} et 3^e samedis de chaque mois.

Vous pouvez également lui écrire à Briailles, 03500 Saint-Pourçain-sur-Sioule, ou lui téléphoner au 87 à Saint-Pourçain-sur-Sioule.

Qu'on se le dise ! ! !

LOURDES, POURQUOI ?

C'est une véritable « Aventure » que d'organiser, 30 ans après, une RENCONTRE DE LA FIDELITE avec, comme objectif :

« Retrouver les 100.000 du Grand Retour »

Une aventure dans laquelle chacun doit se sentir « partie prenante » ; face aux « blasés », aux « désabusés », ou simplement aux « indécis », nous devons expliquer le « pourquoi » de notre projet.

Cela vaut-il la peine de se retrouver, entre prisonniers et leurs familles, après 30 ans ?

Devant les problèmes actuels et les engagements qu'ils imposent, n'est-ce pas du temps perdu ?

La « nostalgie » d'un certain « passé » ne va-t-elle pas nous « évader » des problèmes de notre temps ?

Ces grands rassemblements-pèlerinages n'évoquent-ils pas un « triomphalisme », maintenant dépassé ?

N'est-ce pas une « Affaire de Vieux », sans intérêt pour la Jeunesse qui monte ?

Ces « objections » et quelques autres, il nous faut les « écouter », les « comprendre », mais je crois que nous devons loyalement y répondre, car elles ne correspondent pas au vrai but de Lourdes 75.

Elles peuvent, cependant, nous stimuler pour donner à ce « Pèlerinage-Rassemblement » de l'Unité, son véritable sens.

Les problèmes actuels sont graves, nous ne pouvons pas, nous ne voulons pas y échapper ; face aux « divisions », aux « injustices », à l'écrasement de l'argent et de l'égoïsme, aux menaces de guerre, le spectacle de notre « Unité maintenue », de notre sens aigu de la « justice », notre expérience d'une « pauvreté » qui fut chemin de tant de « partages », notre soif de PAIX (« plus jamais la guerre »), n'est-ce pas un « témoignage public » qui a sa valeur ?

Est-ce du « temps perdu » de se retrouver ensemble, comme des « Frères », pendant 3 jours de « Paix », d'« Amitié », de « Gratuité » ?

Une certaine « nostalgie » de nos « Communautés de Kommando », si fraternelles, peut-être ? Mais surtout stimulant à retrouver ce qui manque tant aujourd'hui : le « Sens de la Famille », la « Solidarité » contre tout « racisme », de « classe », d'âge, « d'opinions » ?

« Triomphalisme ? » Quand on est nombreux, il faut bien de l'ordre, des « manifestations de masse » !

Si ce triomphalisme est celui de « l'Amour déployé », nous ne le refusons pas.

Alors c'est d'accord ? On s'y met TOUS ! !

On alerte, on invite... on commence à donner des « inscriptions de principe ».

On reprend contact avec tous les vieux amis...

Face au « découragement » on reprend « confiance » et on fait naître autour de nous cette « petite vertu qui n'a l'air de rien » et dont notre monde a tant besoin : « l'ESPERANCE » !

Père Pierre DUGAS, Lyon.

— Le Père DE METZ, les Représentants de la F.N.C.P.G., de l'U.N.A.C., de l'A.C.C.A.P. (U.N.E.G. excusé) se sont réunis au siège de la Fédération, les 7 et 14 mars. Le compte rendu vous en sera donné le mois prochain.

M. S.

JOURNEE NATIONALE DU SOUVENIR

FRANÇAISES, FRANÇAIS

LE 8 MAI

ACHETEZ LE

BLEUET DE FRANCE



Emblème des Anciens Combattants
et Victimes de la Guerre

AU PROFIT des VEUVES - ORPHELINS
et ASCENDANTS

notre repas annuel

L'Assemblée générale terminée, toutes discussions terminées, l'heure tant attendue arrive pour tous de se rendre au Restaurant « OPERA PROVENCE » où nous attend un repas fraternel qui s'annonce fort sympathique par sa composition.

Une chaude ambiance règne déjà, et chacun donc, par affinité s'installe autour des tables gentiment arrangées, et immédiatement, les conversations vont bon train. De moins en moins, semble-t-il, de souvenirs de captivité sont évoqués, cependant, il faut bien le dire, que depuis 29 ans (eh! oui déjà, comme le temps passe), la captivité qui nous a unie a fait place, heureusement, à des liens tout aussi chers et bien moins pénibles, et c'est ainsi que l'on échange des nouvelles de la famille d'abord, les enfants, leurs études, leurs réussites, leur établissement dans la vie, leur union ou leurs enfants « ces amours »... Il faut voir et entendre tout ce qui en est dit... Pensez, mes amis, en une année, que de changements, que de progrès... Progrès aussi, pour nous, à l'inverse, atteints par l'âge, et nombreux sont ceux de nos amis qui arrivent à la retraite, où qui comptent, en mois, le temps les séparant d'un repos bien gagné et si chèrement acquis. C'est donc ainsi que l'on parle de départ prochain dans les Pyrénées ou X... coin de France, avec promesse, c'est sûr et certain, de retour pour la prochaine assemblée générale. Malgré quelques rhumatismes qui bloquent temporairement l'ardeur et les articulations, la bonne humeur est de rigueur, et c'est pendant le temps de cette joyeuse parlotte, que sont servis des plats fort appréciés constituant un excellent repas qui a valu que soit décerné au chef, les félicitations bien méritées de tous.

Enfin, trois camarades musiciens nous invitent à danser, et là encore personne ne chôme; il est magnifique en effet, de voir l'entrain de nos amis du Nord, eux qui se sont levés tôt ce dimanche... Montrant l'exemple à tous chantant et dansant à l'envie, et si nous avons quelques soucis dans l'année pour faire vivre l'amicale, nous sommes largement payés par une belle journée comme celle-ci.

Je n'omettrai pas de remercier tous les camarades et ces dames qui ont participé à la vente de nos enveloppes apportant un apport à la couverture de nos frais.

Nous vous remercions encore de tout cœur et vous donnons rendez-vous en mars 1975.

Le Bureau.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 10 MARS 1974

Le Président d'Honneur G. DESMARET ouvre la séance à 10 h 45, dans la Salle Julien TOUCANE, de notre Maison des Amicales, 68, rue de la Chaussée-d'Antin à Paris, où se trouvaient déjà de nombreux camarades, et il passe la parole immédiatement au Président Robert LEGROS qui souhaite la bienvenue à tous, et présente les excuses de ceux qui n'avaient pu se joindre à nous.

A 10 h 55, les applaudissements éclatent, car c'est l'arrivée du Groupe Nord et Pas-de-Calais qui compte 35 à 40 participants.

Lecture du rapport moral est donné et adopté, et c'est notre ami JACQUEMET Trésorier qui présente comptes d'exploitations et bilan, et donne lecture de son rapport financier qui montre la progression de l'Amicale à deux points de vue: nombre de cotisants se maintenant et générosité de chacun pour les bons de soutien, permettant ainsi de continuer l'œuvre d'entraide. Cet excellent rapport financier est approuvé à l'unanimité des présents et applaudi.

BERNHEIM représentant l'U.N.A.C. commente le dernier décret d'application sorti le 23 janvier, concernant la retraite dite « à 60 ans »; informe les camarades de leur droit et des restrictions apportées par ce décret qui ne reflète pas l'esprit de la Loi, et en conclusion nous invite, pour tous renseignements complémentaires à nous adresser à l'U.N.A.C. A ce propos, l'assemblée unanime vote sa confiance et son encouragement à l'U.N.A.C. pour ses actions et interventions auprès du ministre des Anciens Combattants et du Gouvernement. BERNHEIM en prend acte pour l'U.N.A.C. et assure que ce décret du 23 janvier paraîtra « in extenso » dans « Le Lien ».

Le Président Robert LEGROS prend à nouveau la parole, dit sa satisfaction sur la bonne marche de l'Amicale et remercie les camarades du bureau qui l'ont assisté durant ces longues années, et fait part à l'assemblée de sa grande fatigue, de sa maladie et que sa démission irrévocable aujourd'hui en est la conséquence. Il présente aussi la démission des camarades du Bureau-Directeur et fait appel aux nouvelles candidatures et aux

bonnes volontés pour que continue l'Amicale, et signale que notre camarade ARIZZOLI, absent pour raison familiale, se trouve candidat au poste de trésorier.

Se présentent pour constituer un nouveau Bureau-Directeur, MM. BERGER, MANIN, GARFIN, MIGAULT et aussi DESMARET, du bureau sortant qui accepte de revenir sur la brèche. A l'unanimité de l'assemblée, ils sont élus. Il est proposé à l'Amicale du Nord et du Pas-de-Calais d'accepter d'être représentée au sein du nouveau bureau, par un de ses membres, auquel serait attribué le titre de Vice-Président. Sur l'avis de FLIPO, Président de l'Amicale du Nord et du Pas-de-Calais et de DARLOY, Secrétaire, la décision sera communiquée sous quelques jours.

BERGER prend ensuite la parole pour souhaiter à R. LEGROS, notre Président sortant, un repos bien gagné et une meilleure santé; le remercie chaleureusement pour l'action qu'il a menée depuis tant d'années, et lui souhaite que la santé revenue, le nouveau bureau puisse bénéficier de ses bons conseils. Il le prie alors d'accepter le titre de Président d'Honneur et au nom de tous lui remet un cadeau en témoignage de l'amitié de chacun de nous, sous les applaudissements de la salle. Personne n'ayant plus de question à poser, il est 12 h 10 lorsque la séance est levée.

Le Bureau.

NOTRE BILAN 1973

RECETTES

1 027 cotisations	15.537,00
998 carnets de bons de soutien	19.814,00
Dons d'entraide	3.997,95
Divers	84,82
TOTAL	39.433,77

DEPENSES

Papeterie	212,10
Timbres et relance	4.515,20
Frais de Secrétariat	3.000,00
Journaux	6.016,89
Redevance U.N.A.C. pour loyer	2.016,00
Secours entraide	8.514,00
Prêt	550,00
Gestion - Achats de lots - Banquet	5.865,82
TOTAL	30.690,01

Excédent de l'exercice	8.743,76
-TOTAL	39.443,77

DISPONIBLE

Capital au 31-12-1972	29.998,76
Excédent exercice 1973	8.743,76
Intérêts de la Caisse d'Epargne	584,37
C.C. U.N.A.C.	24,78
TOTAL	39.351,67

Aux C.C.P.	16.389,80
Aux C.C.P.	759,95
Crédit du Nord	6.506,03
Espèces	86,74
U.N.A.C.	24,78
Caisse d'Epargne	15.000,00
Intérêts Caisse d'Epargne	584,37
TOTAL	39.351,67

Le Trésorier: JACQUEMET.

COMMENTAIRES DU TRÉSORIER

Mes Chers Camarades,

Le bilan de la Trésorerie de l'Amicale des Stalags II A.C.D.E. pour 1973 que j'ai l'avantage de vous présenter, reste dans l'ensemble très satisfaisant, et je pense que chacun de vous l'adoptera sans restriction.

Nous nous devons de remercier ici, chaleureusement, tous les camarades, qui, cette année encore, ont répondu présent à l'appel de nos bons de soutien, et les généreux donateurs qui ont arrondi largement leur règlement, permettant ainsi de grossir notre caisse d'entraide et d'avoir pu distribuer à nos camarades malheureux ou malchanceux, et à nos veuves, des secours substantiels.

Nous avons eu l'avantage aussi de maintenir notre effectif, malgré les décès et ceux qui nous quittent, grâce à une prospection que nous nous devons de continuer.

En 1974, nous n'avons pas l'intention d'augmenter le montant de notre cotisation, malgré les fortes hausses que nous risquons de subir dans bien des domaines, notamment pour les journaux dont la matière « papier » ne diminue pas, mais nous savons pouvoir compter sur le camarade qui pourra se permettre de faire un effort en arrondissant encore, et cela sans contrainte.

Vous verrez aussi que notre amicale, grâce à une gestion saine, a pu constituer quelques réserves permettant de pallier, si besoin en était, à une période difficile et de pouvoir continuer à aider ceux qui auraient besoin de notre aide.

Nous vous remercions de la confiance que vous ne manquez pas de nous apporter et vous disons un grand merci.

JACQUEMET, Trésorier.

COMPOSITION DU BUREAU - DIRECTEUR

Le Nouveau Bureau élu à l'assemblée générale du 10 mars 1974, s'est réuni le lundi 11 mars à 19 heures, afin de procéder à sa constitution.

Ont été désignés:

Président: BERGER Gérard; Vice-Président - Secrétaire général: DESMARET Georges; Vice-Président: Un représentant du Nord (à nommer); Secrétaire adjoint: MANIN Gustave; Trésorier: ARIZZOLI Pierre; Membres (délégué au journal): MIGAULT Pierre; (aux manifestations): GARFIN André.

La Commission d'Aide Sociale se réunira chaque semaine.

STAND UNAC ET AMICALES

Un Stand de l'Union des Amicales de Camps de Prisonniers de Guerre sera installé dans la Foire de Lille du 12 au 21 avril inclus

GRAND PALAIS: Stands 7013-7015: Allée 1

Venez tous le visiter; faites le connaître à tous ceux anciens Prisonniers, qui ignorent encore nos Amicales. Des camarades vous y attendent. Tous y trouveront le meilleur accueil.

UN STAND U.N.A.C.

dans le Grand Palais au rez-de-chaussée

Pour une réussite complète nous avons besoin de toi, Amicaliste inscrit. De la documentation si possible...

Pour tenir les stands, il faut chaque jour deux camarades en permanence à échelonner sur les 11 jours.

Pour cette organisation indispensable, prend contact avec LANGLOIS, 2, place de la Gare à LILLE. Téléphone: 55-26-24, qui t'attend...

AMICALISTES DU NORD DU PAS-DE-CALAIS ET DE TOUTES REGIONS CAMARADES DES II ABCDE

Vous êtes conviés à assister au Grand Rassemblement de l'Union des Amicales de Camps:

à la Foire de LILLE

PROGRAMME

- 10 h 00 — Réception des Amicalistes dans le Hall d'Honneur du Grand Palais de la Foire;
- 10 h 15 — Visite au stand de l'U.N.A.C., Grand Palais, numéros 7013-7015, Allée 1;
- 10 h 45 — Réunion d'information dans la salle des conférences, premier étage du Grand Palais;
- 13 h 00 — Apéritif offert à tous les présents par M. BOUCHERY, Président de la Foire de Lille, suivi d'un repas des Amicalistes, leurs familles, nos sympathisants, dans la grande salle des Fêtes, premier étage, Grand Palais, au prix de 32 F tout compris.

Venez nombreux vous retrouver dans la joie et la bonne humeur.

Il est recommandé de se faire inscrire de toute urgence pour les repas, le nombre de places étant limité sans possibilité d'extension. Inscriptions et règlement à votre Président d'Amicales ou à votre Délégué Régional, à défaut, adressez-vous à M. Paul VAN-MOERBECKE, 59, rue G.-Baratte, 59650 Villeneuve-d'Ascq. Téléphone: 79-23-23. C.C.P. 16-30-39 Lille. Trésorier de l'U.N.A.C.-NORD.

LA VIE DE NOTRE GRANDE FAMILLE

NOS DEUILS

Nous apprenons le décès de notre camarade Maurice CORDIER, de Paris (12^e), survenu le 21 janvier 1974 à l'âge de 73 ans.

Ses obsèques ont été célébrées le jeudi 24 janvier en l'Eglise du Saint-Esprit à Paris, et l'inhumation au cimetière de Maisons-Alfort.

A Mme CORDIER, son épouse, et à toute sa famille, l'Amicale présente ses bien sincères et bien vives condoléances.

**

Abbé André DELESALLE, ancien aumônier du Stalag II D, de La Madeleine, nous écrit :

Auriez-vous la bonté d'annoncer à nos camarades du Stalag II D le décès de M. l'Abbé Georges FOUILLADE, décédé à l'âge de 59 ans, ancien Directeur du Grand Séminaire de Cahors, curé de Vaylat dans le Lot. Tous ceux qui l'ont connu garderont le meilleur souvenir de ce prêtre dynamique, aimable, souriant. Durant ses cinq années il fut au camp et en kommandos un chic camarade pour tous. Il a été enterré le 14 décembre 1973 au cimetière de Martel.

En mars également est décédé Jean MOUTART, ancien du II D, à Mons-en-Barœul, ainsi que le décès de Louis LARDEUR.

J'ai été très heureux de faire votre connaissance le 28 octobre et de tout cœur, je vous félicite pour le travail persévérant pour être en contact avec tous. Découvrir les peines, les difficultés des camarades éprouvés, et y porter si possible un remède, ça vaut la peine de se donner tout entier à l'Amicale.

NOTRE SOLIDARITE

Mme DALOIS Charles, 45 - Châtillon-sur-Loire. — Je vins vous remercier pour votre envoi. C'est un réconfort pour moi de savoir et de penser que vous et vos camarades des mauvais jours n'ont pas oublié mon mari.

Dès que possible, je mettrai un souvenir sur sa tombe, là où il repose pour toujours. Merci encore de prendre part à mon chagrin.

Bon courage, Chère Madame, et pensez que nous sommes là.

Mme Veuve THIERCELIN Pierre, 89 - Ville-neuve. — C'est avec un réel plaisir que j'ai reçu votre envoi. Aussi, je ne sais comment

vous remercier, vraiment c'est un beau cadeau pour égayer les fêtes de fin d'année avec ma vieille mère.

Sommes profondément heureux, Chère Madame, si nous avons pu apporter un peu de joie et de bonheur chez vous.

Mme Veuve SIMONEAU Germaine, 85 - Chavagnes. — Je viens vous remercier du mandat reçu ce matin et j'ai été très touchée de l'intérêt que vous avez bien voulu me témoigner et de l'aide que vous m'avez apportée. Mon fils est toujours avec moi, c'est une bien lourde charge puisque désormais aucune amélioration possible à cette pénible situation, au contraire, je dois m'occuper sans cesse de lui, et pour moi cela devient très fatigant... Je vous adresse mes vœux très sincères ainsi qu'à tous ceux qui se dévouent pour l'Amicale, prouve que nos chers disparus ne sont pas oubliés par leur camarade de captivité, puisse cette nouvelle année vous apporter courage et santé afin que l'Amicale continue.

DISTINCTION

Nous sommes heureux de vous faire connaître que notre camarade SPER Henri, de Paris, vient de recevoir la Médaille d'Honneur Argent

du Travail pour ses 40 années d'activité de syndicat professionnel.

Cette décoration lui fut remise par le Président National du Syndicat des fabricants de chaussures de France, au cours d'un banquet.

Nous nous réjouissons pour notre ami de cette distinction et lui adressons nos vives félicitations.

REMERCIEMENTS

Nous remercions vivement notre camarade et ami FUMERON pour l'aimable geste qu'il a eu pour notre tirage des bons de soutien.

RECHERCHE

DROIN Henri, 6, rue de Lorraine, Raon-l'Étape, recherche PERRIN, boucher, région parisienne, évadé le 1^{er} juin 1942 de Neustrelitz, séparé de DROIN à Berlin le 16 juin 1942. Ecrire directement à notre camarade.

INFORMATION

Le camarade P. BRUNEAU, du Stalag II A-II E, informe ses camarades anciens du 8^e Zouave, qu'il existe une amicale régalimenteraire où l'on se retrouve de bons copains.

S'adresser au Secrétaire P. PROTHIERS, 20, place de la Chapelle, 75018 Paris, téléphone COM 47-77.

des nouvelles de...

WINTENBERGER, 92 - Colombes. — Amical souvenir à tous les anciens d'Haguénow.

LEDUCQ, 92 - Puteaux. — En s'excusant de son retard et nous informe malheureusement qu'il a perdu son fils âgé de 30 ans... Hélas, comme nous comprenons ta peine, mais n'hésite pas à venir nous voir. D'accord pour ta cotisation en 1974. Amitiés sincères.

MILLOT Henri, 55 - Stenay. — Meilleur souvenir aux anciens de Pouchendore, Zarnikow, II E.

COISNON C., 27 - Brionne. — Mon bon souvenir aux anciens du II E, Schwerin et Sipendorf.

LELONG André, 45 - Corbeilles-en-Gâtinais. — Sentiments amicaux aux anciens du II C, Stettin.

JANDARD Jean-Marie, 71 - Saint-Vallier. — Merci, malgré tes difficultés de placement, d'avoir bien voulu honorer notre carnet de bons de soutien cette année encore. C'est bien volontiers que nous adressons ton amical bonjour à tous les camarades et à ceux de Ludwiglust et Tcheten.

LECLERE E., 08 - Charleville-Mézières. — Nous dit : « A la limite, comme d'habitude, mais de tout cœur, je vous adresse ce chèque en règlement de mes dettes. J'adresse également mes meilleurs remerciements à tous les dévoués du bureau et aux responsables de la vitalité de notre chère vieille Amicale. Je regrette de n'avoir pu assister au banquet annuel, mais mes obligations sportives, je suis responsable de l'école de basket et à mon Club, m'accapa-

rent tous les samedis et dimanches. J'adresse mon bon souvenir et mes meilleures amitiés à tous les anciens du II E. Bravo pour le sport, et encore merci.

GUILLEMET Fernand, 14 - Bayeux. — Avec toute mon amitié aux copains du II E.

LAUDREN, 29 - Landerneau. — Une charmante lettre de Mme LAUDREN nous apprend malheureusement que notre ami a eu des ennuis de santé. Parti définitivement de Paris sur les conseils du docteur, s'est malheureusement cassé le col du fémur et a dû être hospitalisé d'urgence ; il semble, nous dit Mme LAUDREN, en bonne voie de guérison. Nous sommes navrés d'apprendre ce « coup dur » pour notre ami. R. LEGROS et Mme, Mmes DUBUS, nos amis MANIN, DESMARET, DEMAIE, etc... adressent à votre mari leurs vœux de prompt rétablissement... et bien sûr, si les pas des uns ou des autres les menaient vers Landerneau, c'est bien volontiers qu'une petite visite vous serait faite.

Bon courage et donnez-nous des nouvelles.

Mme Vve CAPITAIN Jean, 29160 Crozon. — Nous apprenons le décès subit de son mari, notre ami, le 30 mai dernier, et nous adresse, en son souvenir, règlement cotisation et carnet. Sommes profondément touchés de votre geste, chère Madame, et ne saurions l'oublier. Amitiés.

amitiés et bonjour de...

SACAVIN Marcel, Aubergenville.
BOULAS Maurice, Pithiviers.
FABRE René, Saint-Hippolyte-du-Fort.
CHARRY, Lyon.
ROUVIERE René, Brie-Comte-Robert.
PAPION Roger, Meilleraye-de-Bretagne.
DEVAUX, Juvisy-sur-Orge.
MORFIN Gabriel, Saint-Chamond.
CAMUS Paul, Bermerain.
KERMEN François, La Chapelle-Neuve.
SAMPRIER Paul, Marseille.
LAUDREN Louis, Landerneau.
OLIVE Jean, Valenciennes.
MAILLARD Joseph, Paris.
BONNAFOUS André, Le Bousquet-d'Orb.
CAILLOT Joseph, Ploermel.
VANHEMENS Henu, Lille.
GUILLOT Marcel, Paris.
REGNIER Charles, Auchel.
DARLOY Paul, Lille.
GEANT Gaston, Saint-Dié.
PREVIEUX Antoine, Serrières-de-Briord.
PESLE Eugène, Arçonnay.
BROUT E., Sévres.
BECKERICH Charles, Villeurbanne.
LACOMBE Alphonse, Saint-Denis-de-Pile.
CHIRON Raphaël, Saint-Aigulin.
LANNADERE Simon, Paris (4^e).
HOSTIER Jean, Sauxillanges.
BRIDE Raymond, Montret.
ROLLAND Gilbert, Annemasse.
DELATRE Albert, Fontaine-le-Bourg.
LE GOFF Eugène, 22 - Saint-Brieuc.
Dr LAUGIER, Paris.
GIRAUD Georges, La Seyne-sur-Mer.
CAILLAU Paul, Moissac.
JOND, La Giettaz.
HANOTEL Marius, Auchel.
POUSSIN Robert, Paris.

TOURNIER Victor, Douai.
MOULERGUES, Valenciennes.
ROCHEL Albert, Marseille.
HANCHIN Ernest, Poligny.
CHAFFANGEON Jean, Villeurbanne.
DEBIN Gabriel, Saint-Martin-sur-le-Pré.
RINGEVAL André, Paris.
GYTHIEL Pierre, Quesnoy-sur-Deule.
WEHRLIN Henri, Strasbourg.

BLOCH André, Paris (13^e).
PLANCHON, Bezons.
CHANCY Maurice, Rongeries.
CHANUSSOT Louis, Savigny.
CHARBONNIER Armand, Commeny.
CHEVALIER Jean, Diou.
COSSU André, Hermonville.
DAGNIAUX Pierre, Compiègne.
CUISSON Léon, Guérande.
COTTON Paul, Treffort.
CHOUZENOUX René, Brive.
CHEVASSU Roger, Septmoncel.
DARBIB Paul, Samadet.
CHAUMONT Yves, Pont-Rousseau.
CHEVREL André, Saint-Nazaire.
CHATELIN Joseph, Vrigny.
CONAN Aubin, Quittin.
BLAVEAU Antoine, Pont-sur-Sambre.
DANVIN Maurice, Eclimieux.
COUPAS Roger, La Coussidière.
DARRIEUX André, Ibos.
COUTANT Joseph, Les Herbiers.
CHAPELLE Julien, Eymoutiers.

urnes ce même jour, ce qui nous prive de leur présence. Dommage ami, mais à bientôt quand même.

FALCONNET Jacques, 01 - Mogneniens. — Notre ami adresse son bon souvenir à tous les anciens du D 737 Dobbervin, Stalag II E, Matricule 52518.

BOURHIS André, 25 - Besançon. — Merci de ton règlement ainsi que pour nos œuvres et de tes bons vœux. C'est avec joie que je te rencontrerai volontiers à Paris à l'un de tes prochains passages. Bien noté ta nouvelle adresse. Amitiés.

ALISSANT Julien, 03 - Jaligny. — Adresse ses amitiés et félicitations aux dévoués membres du bureau. Bon souvenir aux anciens du II C et par la même occasion aussi aux anciens du II D 242.

Merci de tes encouragements.

COLOMBET Robert, 45 - Chaingy. — Merci de ton règlement et de tes bonnes amitiés.

REMOND Maurice, 92 - Issy-les-Moulineaux. — Merci de ton règlement pour cotisation et œuvres. Amitiés.

EON Pierre, 35 - Rennes. — Adresse ses meilleurs vœux à tous les anciens du II C. Ils pensent tous bien à toi.

BAECHLER, 68 - Colmar. — Merci, bien cher ami de ton don pour le Noël de certains camarades déshérités. Nos bons souhaits pour toi et les tiens.

HETTE Maurice, Orléans.
PELLETIER Marcel, Suresnes.
CORDIER Henri, Hérimoncourt.
CORNET Pierre, Saint-Nicols.
CHAUVIN Alfred, Wargnies-le-Grand.
CORNEE Marcel, La Gorgue.
COLLONGE Félix, Lachaux.
CHAMPION Gustave, Le Grand-Luce.
CUGNET Marius, Aix-les-Bains.
CHATON Jacques, Montreaux.
CLENET Henri, Montigny.
COPPENS André, Villeneuve-d'Ascq.
PLOUMEN J., Grenoble.

nos nouveaux adhérents

COSTEROSTE Pierre, Paris.
COLLIN Lucien, Chatelux.
COURNIOL Emile, Hautefort.
COUDERC Georges, Salviac.
CHABEAU Renan, Guiscard.
CREPIEU Camille, Barboux.
CHARRIER Louis, Chalembol.
COSSIAU Henri, Tincques.
CORDIER Paul, Saint-Omer.
CHAPET Jean, Rochetaillée.
CHEVRIER Marcel, Saint-Martin-Lars.
DAPIGNY Kléber, Mailly-le-Château.
CHAPUIS Henri, Mantenay.
COUSIN Pierre, Chéry-les-Pouilly.
COPET Marius, Gannat.
COPET Nicolas, Laprugne.
CHANCELIER Octave, Moutier-Rozeille.
CRUCET Joseph, Mathay.

Imprimerie La Productrice
34, rue Henri-Chevreau, 75020 Paris

PERMANENCE de l'AMICALE

Le Bureau Directeur de l'Amicale se tient à la disposition des camarades à partir de 18 h 30,

LE DEUXIEME VENDREDI DE CHAQUE MOIS

et informe que les DINERS MENSUELS ont toujours lieu à partir de 19 h 30, à deux pas de l'U.N.A.C.,

au restaurant

OPERA - PROVENCE

66, rue de Provence, PARIS (9^e)

N'oubliez pas les
12 AVRIL ET 10 MAI

Le meilleur accueil
est réservé à tous

AMITIE — AMBIANCE

Pense qu'un mot de ta part, lorsque tu paies, au dos des mandats, est bien accueilli par tous, et donne ainsi de tes nouvelles.